



Nyon, le 7 septembre 2004

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°6

Concerne : le budget 2005

Responsable : Hans Rudolph Kappeler

Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

La contribution ordinaire des membres est fondée sur la valeur du point d'impôt 2003 ainsi que sur la population 2003 intégrant un facteur d'accroissement de 2% (Cf annexe 1). Ce mode de calcul est destiné à préparer le budget de l'exercice 2005. En début d'année 2005, une première tranche de contribution sera demandée aux membres.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 29 des statuts, lorsque la valeur du point d'impôt 2004 ainsi que la population au 31.12.2004 seront des données officielles (vers la fin du premier semestre 2005) la deuxième tranche de versement de la contribution annuelle des membres sera ajustée en conséquence.

Le budget intègre également les contributions au fonctionnement de cinq communes non adhérentes qui ont souhaité par voie de convention que le Conseil régional assure pour leur compte les missions de planification régionale et d'appuis aux promotions économique et touristique.

Il n'y a pas d'accord de partenariat global avec la Ville de Nyon. Toutefois, la collaboration technique et financière est active sur plusieurs dossiers notamment sur les objets traités dans le cadre des préavis n° 4 et 5.

Seule la commune de Bassins n'a pas désiré souscrire à un contrat de partenariat avec le Conseil régional et donc ne participe pas aux planifications régionales ainsi qu'au soutien aux promotions touristique et économique régionales.

Commentaires au budget joint :

- 10 Autorités

Le poste Conseil intercommunal (100) est équivalent au budget 2004. Le poste Comité de direction (101) connaît une augmentation de 1'500.-. Il s'agit d'une précaution prise au niveau du poste jetons de présence des commissions (101.3004). En effet ces commissions

seront particulièrement sollicitées pour aider le comité de direction à valider les résultats des études engagées dans le cadre des préavis N°3,4,5 acceptés en 2004.

- 11 Administration

Ce chapitre budgétaire est en augmentation de l'ordre de 40'100.- qui s'explique de la manière suivante. Le poste traitement du personnel (110.3011) subit une évolution de plus de 29'000.-. Une augmentation des salaires a été intégrée à raison de 2% ; pour les besoins du secrétariat régional le poste d'assistance administrative passe de 0.66 ETP (équivalent temps plein) à 0.89 ETP. Avec la mise en place du Conseil régional les contrats LPP, AANP/APG ont été révisés pour être mis en conformité avec la pratique des communes. C'est ainsi qu'il s'en est suivi une diminution du gain net du secrétaire régional qui a été compensée. Les prestations pour la participation au secrétariat des séances du comité de direction ont été intégrées dans le même poste. On notera également une augmentation des postes AVS (110.3030), LPP (110.3040) et AANP/APG (110.3050) liés aux nouveaux contrats évoqués ci-dessus et à l'augmentation du temps de travail de l'assistance administrative.

Le poste documentation, abonnements et annonces (110.3102) a été augmenté de 500.-. Le poste achat de mobilier et de machines de bureau a été diminué de 2'000.-. Le poste entretien des machines de bureau (110.3111) a par contre été augmenté de 2'000.- notamment pour intégrer un contrat de service de type leasing pour la photocopieuse.

Le poste loyer et entretien des bureaux (110.3161) est ajusté avec une augmentation de 3'700.-. Les postes de frais de port (110.3181) et de télécommunication (110.3182) ont été légèrement ajustés à la hausse.

Un apport de 150'000.- provient des aides régulières pour la promotion économique régionale.

- 15 Affaires culturelles

Une dotation de 50'000.- à ce chapitre a été dégagée. L'attribution précise doit encore être définie.

- 16 Tourisme

Nyon région tourisme pourra être aidé au travers d'une participation identique à celle de 2004.

- 18 Transports

La finalisation du plan de déplacements du district pourra être envisagée dans le second semestre 2005. Deux autres études sont envisagées en Terre Sainte et sur l'Est du district en vue d'améliorer l'offre en transports publics. Les possibilités de subsides sont intégrées. Sur un total de 40'000.- d'engagement prévisionnel (inférieur de 15'000.- aux prévisions budgétaires de 2004), 26'000.- sont prélevés sur le fonds de réserve.

- 21 Participations

En raison de l'évolution de la population et de la valeur du point d'impôt, la participation des membres (210) enregistre une évolution de 68'000.-. La participation des communes partenaires (211) est inférieure aux prévisions budgétaires 2004 en raison de la non participation de Bassins aux actions régionales soutenues par le Conseil régional.

Concernant les autres participations (212) les cotisations à des associations a été revue à la baisse (212.3193), le rentrée liées au poste (212.4526) ont été revues à la baisse. En effet

en raison des études en cours avec Nyon les activités sur le site 1B de PoleNyon ont été réduites.

- 22 Service financier

La rubrique (220.3181) a été augmentée d'un montant de 1'300.- destiné à faire face à des intérêts passifs ou autres frais bancaires liés à l'utilisation éventuelle d'un crédit sur compte courant qui nous a été accordé par notre banque pour un montant de 100'000.-.

- 23 Attribution aux réserves

L'attribution au fonds d'investissement est supérieure de 20'400.- à celle du budget 2004 (230.3810). L'imputation interne aux aides régulières est équivalente à celle de 2004 pour soutenir notamment les promotions touristiques et économiques régionales (230.3909).

- 42 Urbanisme

Différentes études ou participation à des études sont projetées dans la région ou en rapport avec l'extérieur (projet d'agglomération franco-valdo-genevoise notamment). Le montant budgété est inférieur de 20'000.- à celui de 2004. Un prélèvement sur fonds de réserve de 40'000.- est prévu.

- 80 Etudes préliminaires

Ce poste inférieur de 10'000.- au budget de 2004 est destiné à accompagner des initiatives locales. Le montant est prélevé sur le fonds de réserve.

- 81 Ouvrages et infrastructures

Le montant est supérieur de 10'000.- à la prévision budgétaire 2004. En 2005, il est prévu de participer à quelques études de réalisations projetées par les communes.

- 82 Promotion économique régionale

Le même budget qu'en 2004 est reconduit.

Commentaire général

Le comité de direction a veillé à assurer une bonne maîtrise des charges, c'est ainsi que les chapitres budgétaires relatifs au fonctionnement représentent une charge de 340'500 soit une utilisation d'environ 86% de la ressource dégagée par l'apport des membres et des communes partenaires au fonctionnement du Conseil régional.

Le souci du comité a également consisté à assurer les engagements statutaires du Conseil régional en faveur des aides régulières. Ainsi l'appui qui pourra être déployé en faveur des promotions touristique et économique régionales ainsi qu'aux affaires culturelles (écoles de musique,...) est supérieur de 6'900.- à l'apport des membres et des communes partenaires aux aides régulières du Conseil régional.

A l'issue des différents prélèvements opérés sur le fonds de réserves, le solde de ce dernier est de 162'000.- soit un montant supérieur de 14'400.- à celui du budget 2004.

Le résultat du budget 2005 présente un déficit de l'ordre de 21'000.-. Ce résultat pourra être éventuellement corrigé par le report au Conseil régional de l'excédent de revenus du bouclage de l'ARN qui est en cours.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°6-2004 concernant le budget du Conseil régional pour l'année 2005

ouï le rapport de la commission de gestion et finances

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'approuver le budget 2005

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 7 septembre 2004, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Aldo Fossati

Patrick Freudiger

Annexe : ment